

N/REF : 16/05/2025 12H09 C:000053 I:80196
V/REF : AC/C19549
V/Email reçu le Vendredi 16/05/2025 a 12H09

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. QBR
IMMEUBLE : QUIBERON - QBR
10 ALLEE DE QUIBERON
.
35000 RENNES

Rennes, le 19 Mai 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004
LOCALISATION : ALLEE 10 QUIBERON - MR GAUTIER CHRISTOPHE 06 61 72 21 01
LOGEMENT N° 010289, PORTE N°0289, 2° ÉTAGE, TYPE 1
MOTIF : DEMANDE DE REMPLACEMENT DU GROUPE DE SÉCURITÉ

Donneur d'ordre : Mme AS DARIY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 16/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
DEPOSE GROUPE DE SECURITÉ HS
FOURNITURE ET POSE D'UN NOUVEAU GROUPE DE SÉCURITÉ
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 16/05/25 a 16H49 Mme AS DARIY

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL363-FP.Groupe de sécurité	1	82,50	82,50
TOTAL H.T.				82,50
T.V.A. a 10,00%				8,25
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>90,75</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.